Image not found or type unknown

Droit parentaux et dechu de droit parentaux

Par **gigi59**, le **29/09/2010** à **20:29**

bonjour je vivai avec mon ex cocubuin je netai pas declaré avec celui lui. je me suis retrouvé enceinte sous pilule il ne voulé pas de lenfant suite a des conflits avec sa famille je lui et demanandé de partir de chez moi il la fai sans ce faire prié jai ensuite rencontré a deux mois de grossese mon copin actuelle avec qui sa fai 1 ans que je suis qui né pas le pére il a etai la a mon accouchemen etc. pendant tous ce temp aucune nouvel du papa de lenfant jai ensuite repri contate avec lui parapor a sa belle soeur jai decidé de ré esaiyé avec le papa. qui malgré tous ce qui avé a ratrappé avec sa fille ne prené vraiment pas son role a coeur jai eu bon lui expliqué des milier de fois commen faire les chose avec la petite mai sans rien de sa par.jai donc décidé d'arreté et lui et di qu il pourrai venir voir sa fille suite a sa je suis retournée avec celui qui a etai la depui le debut de ma grossese. jai decouver par la suite ke le papa de la petite fesai des rencontre avec plusieur filles sue le site badoo et sans les connaitre raconté sa vie et me salisé sur les nerfs je lui et dis que cetai fini kil ne verai plus sa fille parc que en plus de ne pas savoir s'encopupé je ne voulé pas qu il lui presente nimporte qui et que cette petite avé besoin dune vie stable et non pas une vie mouvementé suite a sa mon petit ami qui a etai la depui le debut a reconu la petite. 3 mois se son passé et je vien d'apprendre que le papa de la petite a voulu la reconaitre et quand il a vu que mon petit ami la reconu il a pri un avocat jai donc pri contacte avec la papa pour un arrangemen a la miable mai je ne veu en aucun cas qu il et des droi sur sa fille.. il ne travail pas il habite chez son pere il fai fete sur fete. jai reusi a prendre de son disk dur externe toute des vidéos de ces fameuse soirée pendan ke moi et mon copin soccupion de la petite. il né pas apte a soccupé de sa fille et il na jamais etai present pour elle. je ne sai pas trop qoi faire jai pri une avocate qui me dis qui faut attendre de ce que lui va demandé a son avocat.a moi il me di ke c juste pour pouvoir remetre sa fille a son nom. je nen et guerre envie sinon sa voudrai dire qu il aura des droi sur la petite!!. suite a tous cela jaimerai vous posé les kestion suivante:

1)(comment faire pour qu il né pas de droit sur sa fille?)

2) (que riske mon petit ami davoir reconnu la petite?)

3) (et commen faire pour montré les vidéo de ces soirée
et aussi des msg ou il me di kil sai pas soccupé de lenfant mai kil fo ke je lui apprenne?)

jatten vos reponce avec impatience je vous en remerci davance!!!!

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **20:51**

Votre message est totalement illisible, outre l'orthographe, il n'y a aucune ponctuation, faisant qu'on peut comprendre le contraire de ce que vous vouliez dire

Par **gigi59**, le **29/09/2010** à **21:14**

c pas grave peut etre dautre lecteur conprendron mieux mes abréviations que vous

Par **rugbys**, le **30/09/2010** à **10:22**

Bonjour,
Si vous voulez que l'on vous réponde, il faut faire un minimum d'effort.
S'il entame une procédure en reconnaissance de paternité avec ADN, il aura l'autorité parentale au même titre que vous.
On ne risque rien à reconnaitre un enfant qui n'est pas le sien.
Pour les vidéos, il s'agit là du domaine privé, seule une enquête des services sociaux pourrait influencer le juge sur les droits du "père" sur l'enfant.
Cordialement.

Par **gigi59**, le **30/09/2010** à **13:12**

je vous remerci beaucoup pour vos reponce!

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés